

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt,
Le DIX JUILLET,
A 19 heures 00,
Le Conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRULE,
Dûment convoqué le 3 juillet 2020,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Philippe GILBERT, François GUILLOT,
Éric MILLET, Thibault BONNANFANT, Pierre ABRIAT et
Karine VILLANNEAU

Étaient absents excusés :

Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Sandra DECOU qui a donné pouvoir à Philippe GILBERT
Manuella REAUTE qui a donné pouvoir à Karine VILLANNEAU
Grégory BOUCROT qui a donné pouvoir à Pierre ABRIAT

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Éric CUSEY

Monsieur le président rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Madame Karine VILLANNEAU remarque qu'au point 6 « Demandes de subventions : suppression et ajout » et plus particulièrement la subvention pour l'association les expl'orateurs, lors de son intervention où elle confirme donc qu'elle peut donc créer une association et demander une subvention, elle avait précisé « *c'est un exemple pour augmenter la notion d'équité et de règles (critères) pour attribuer une subvention* ».

Ensuite, dans les questions diverses, au point 13.5 « Fauchage des voies communales », elle précise qu'après l'intervention de monsieur le maire précisant qu'avant l'intervention du professionnel, le fauchage était réalisé par un agent communal sur toute l'année avec du matériel vieillissant et que l'entretien de ce dernier est donc élevé, que l'entretien des voies reliant les villages est donc réalisé par un professionnel et le personnel communal entretient l'intérieur des villages, *Madame Sandra DECOU a précisé aussi avoir fait des photos*. Elle n'était donc pas la seule à avoir fait cette remarque.

Enfin, après son intervention précisant que le travail du professionnel est mal fait, elle a également dit que *les bas-côtés ne sont pas sécurisés pour les automobilistes*.

Par conséquent, elle demande que ces trois précisions soient ajoutées au procès-verbal.

Monsieur Louis-Marie MERCERON souhaite informer l'assemblée que le professionnel avait eu un ennui technique lors du fauchage et qu'il refait un deuxième passage depuis le jeudi 9 juillet jusqu'au samedi 11 juillet 2020.

Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu avec les ajouts demandés par Madame Karine VILLANNEAU. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Présentation des dossiers de demandes d'aides aux jeunes

☺☺☺☺

1. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS (délibération n° 2020-07-01)

Voir le procès-verbal joint en annexe.

☺☺☺☺

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES AUX JEUNES

Madame Virginie FAVIER informe l'assemblée qu'elle a rencontré deux jeunes dans le cadre de l'aide aux jeunes d'Azay afin qu'ils lui présentent leur projet.

Ces jeunes souhaitent passer leur permis de conduire afin de pouvoir se rendre sur leur lieu d'études.

Le premier est en première bac pro et a connu l'aide aux jeunes par un ami. Il est très motivé et travaille la moitié des vacances scolaires. Il voulait participer au forum des associations mais ce dernier n'ayant pas lieu, il participera à une prochaine manifestation.

Le second est en étude DUT GMP mécanique et n'a jamais travaillé mais est inscrit en intérim pour cette année. Il a également eu connaissance de l'aide aux jeunes par un ami.

Ces deux jeunes ont accepté de venir assister à un conseil municipal. Ce sont des jeunes très sérieux et très courtois.

☺☺☺☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Délibération n° 2020-07-01